

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 109

présenté par

M. Dive, Mme Brenier, M. Straumann, M. Morel-A-L'Huissier, M. Sermier, M. Hetzel, M. Reiss,
M. Mariani, M. Gérard, Mme Zimmermann, M. Aboud, M. Abad, Mme Schmid et M. Philippe
Armand Martin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Elle comprend une formation de prévention et de secours civiques de niveau 1, dite "formation PSC1". »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réserve civique, qui apprend aux jeunes Français qui le souhaitent à devenir des citoyens plus actifs, doit pouvoir intégrer une formation aux comportements et réflexes qui sauvent. La formation PSC1 donne une meilleure connaissance des symptômes en cas de malaise ou de tout autre problème de santé, et offre la possibilité à chacun de pouvoir mieux réagir pour aider autrui en cas d'urgence, par l'acquisition de gestes qui sauvent des vies.